

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**Banque de Tunisie et des Emirats
- BTE-**

Siège social : Boulevard Beji Caid Essebsi-lot AFH-DC8, Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

La Banque de Tunisie et des Emirats - BTE- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 30 Juin 2024. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mr. Samir LABIDI et Mr. Neji HAJJI.

Banque de Tunisie et des Emirats
Bilan
Arrêté au 30 Juin 2024
(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
	ACTIF				
AC 1	Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	23 807	29 351	13 188
AC 2	Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	184 912	164 004	216 800
AC 3	Créances sur la clientèle	3	943 911	886 572	920 339
AC 4	Portefeuille commercial	4	-	-	-
AC 5	Portefeuille d'investissement	5	193 753	173 321	196 095
AC 6	Valeurs immobilisées	6	89 900	93 429	92 262
AC 7	Autres actifs	7	20 509	19 973	14 123
	TOTAL ACTIF		1 456 792	1 366 650	1 452 807
	PASSIF				
PA 1	Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	8	231 860	194 098	280 592
PA 3	Dépôt & avoirs de la clientèle	9	1 034 953	949 127	973 734
PA 4	Emprunts & ressources spéciales	10	88 272	108 354	102 113
PA 5	Autres passifs	11	60 003	41 362	43 397
	TOTAL PASSIF		1 415 088	1 292 941	1 399 836
	CAPITAUX PROPRES				
CP 1	Capital		90 000	90 000	90 000
CP 2	Réserves		78 733	79 063	78 704
CP 3	Actions propres		(840)	(840)	(840)
CP 5	Résultat reporté		(114 893)	(78 566)	(78 566)
CP 6	Résultat de la période		(11 296)	(15 948)	(36 327)
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	41 704	73 709	52 971
	TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		1 456 792	1 366 650	1 452 807

Banque de Tunisie et des Emirats
Etat des engagements hors Bilan
Arrêté au 30 Juin 2024
(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
	<i>PASSIFS EVENTUELS</i>				
HB 1	Cautions, avals et autres garanties données	13	57 502	54 074	83 527
HB 2	Crédits documentaires		41 340	24 757	29 686
HB 3	Actifs donnés en garantie		-	-	-
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		98 842	78 831	113 393
	<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>				
HB 4	Engagements de financement donnés		48 606	49 420	29 223
HB 5	Engagements sur titres		25 000	16 000	-
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		73 606	65 420	29 223
	<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>				
HB 7	Garanties reçues	14	684 077	683 699	684 535
	TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		684 077	683 699	684 535

Banque de Tunisie et des Emirats
Etat de résultat
Arrêté au 30 Juin 2024
(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
	Produits d'exploitation bancaire				
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	15	52 575	48 053	103 544
PR 2	Commissions		13 679	13 241	28 108
	Gains sur opérations de change	16	1 616	2 721	4 417
PR 3	Revenus du portefeuille commercial	17	-	-	-
PR 4	Revenus du portefeuille d'investissement	18	8 467	8 207	14 989
	Total produits d'exploitation bancaire		76 337	72 222	151 058
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées	19	(42 579)	(39 546)	(82 603)
CH 2	Commissions encourues	20	(1 681)	(1 593)	(3 428)
	Total charges d'exploitation bancaire		(44 260)	(41 139)	(86 031)
	PRODUIT NET BANCAIRE		32 077	31 083	65 027
PR 5 / CH 4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	21	(10 695)	(14 275)	(29 309)
PR 6 / CH 5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	533	(698)	(2 905)
CH 6	Frais de personnel	23	(20 992)	(20 054)	(42 918)
CH 7	Charges générales d'exploitation	24	(8 913)	(7 175)	(16 758)
CH 8	Dotations aux amortissements sur immobilisations		(3 142)	(3 072)	(7 539)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		(11 132)	(14 191)	(34 402)
PR 8 / CH 9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		-	(1 603)	(1 603)
CH 11	Impôts sur les sociétés		(164)	(154)	(322)
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		(11 296)	(15 948)	(36 327)
PR 9 / CH10	Eléments extraordinaires		-	-	-
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		(11 296)	(15 948)	(36 327)

Banque de Tunisie et des Emirats
Etat de flux de trésorerie
Arrêté au 30 Juin 2024
(Unité : en milliers de dinars)

	Notes	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
ACTIVITES D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaires encaissés		80 619	74 728	130 162
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(49 271)	(42 755)	(105 284)
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		(30 445)	(20 994)	(51 940)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		71 011	59 553	84 144
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		(32 861)	(28 114)	(48 924)
Autres flux d'exploitation		(4 187)	(10 487)	14 364
Impôts sur les sociétés		(147)	(49)	(362)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		34 719	31 882	22 160
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 103	2 699	2 315
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		5 589	(22 167)	(46 142)
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(799)	(5 088)	(8 458)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		5 893	(24 556)	(52 285)
ACTIVITES DE FINANCEMENT				
Emission d'emprunts		-	-	20 000
Remboursement d'emprunts		(10 790)	9 508	(16 576)
Augmentation/diminution ressources spéciales		(1 287)	(1 512)	(2 396)
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement		(12 077)	7 996	1 028
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		28 535	15 322	(29 097)
Liquidités et équivalents en début de période		(97 750)	(68 653)	(68 653)
Liquidités et équivalents en fin de période	25	(69 215)	(53 331)	(97 750)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 Juin 2024

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

NOTES EXPLICATIVES *(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)*

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par les circulaires N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents ainsi que la circulaire n° 2013-21 du 30 décembre 2013.

2. BASES DE MESURES

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Ainsi, les actifs de la banque ne sont grevés d'aucune marge de réévaluation.

3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

3.1- Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe 0) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Toutefois, les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2- Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents

Dans le cadre de l'extension de son activité, la banque a entamé l'octroi des crédits C.T. à partir de 2005. Ils sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

3.3- Comptabilisation des biens donnés en leasing

La banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a) La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b) La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Au niveau de la BTE et selon les clauses contractuelles des contrats de leasing il n'est pas négocié avec le preneur une valeur résiduelle non garantie, ni des loyers conditionnels. En effet, tous nos contrats de leasing et les échéanciers leurs correspondants tiennent compte uniquement d'une valeur d'achat à la fin du contrat fixée, généralement, à 1 DT qui est assimilée à juste titre comme une valeur résiduelle garantie.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

3.4- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que la banque a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

De façon plus générale, l'alimentation du portefeuille des titres de placement peut se faire par deux voies différentes :

- Le classement direct notamment lorsque la banque ne connaît pas la durée probable de détention du titre.
- Le résultat d'un transfert du portefeuille de transaction.

Titres d'investissement

Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme. Sont logés dans le portefeuille d'investissement de la banque les éléments suivants :

- Obligations
- Titres de participation des entreprises liées
- Autres Titres de participation
- Fonds gérés
- BTA

3.5- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

3.6- EVALUATION DES RISQUES ET COUVERTURE DES ENGAGEMENTS

3.6.1- Provisions individuelles

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

3.6.2- Provision collective

A la date du 11 janvier 2021, une nouvelle circulaire est apparue sous le numéro qui oblige les établissements de crédit par prélèvement sur les résultats à constituer des provisions à caractère général dites « provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

Cette nouvelle circulaire a apporté une nouvelle méthodologie de détermination de cette provision basée sur les étapes suivantes :

- Une revue du passage des engagements classés 0 et 1 à des engagements classés 2 ,3 ,4 et 5 selon leurs degrés de sensibilité par rapport à la crise COVID.
- Une plus large défalcation des regroupements des engagements classés 0 et 1 en des regroupements par segment de clientèle et par secteur d'activité.
- Une majoration des taux de migration historiques
- Estimation du taux de provisionnement à appliquer par groupes de contreparties « TPgi »

3.6.3- Provisions additionnelles :

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2013-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

À ce titre, les provisions additionnelles totalisent au 30/06/2024 un montant de 55 854 KDT.

3.6.4- Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

3.7-Opérations en devises

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de changes, sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises.
- Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.
- À chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au Comptant en vigueur à la date d'arrêté.
- Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la Période considérée.
- Les opérations de change à terme à des fins de couverture sont réévaluées en fin de période au cours de change au comptant de la date d'arrêté
- Les opérations de change à terme non dénouées à fin juin 2024 détaillé comme suit :
 1. Achat devises : 2 261 KDT
 2. Vente devises : 2 289 KDT

3.8- IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation : 2,5 %
- Mobilier de bureaux : 20 %
- Matériel de bureaux : 10 %
- Matériel de transport : 20 %
- A. A. et installations : 10 %
- Matériel informatique : 15 %
- Logiciel : 33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifié leur inscription à l'actif.

3.9 Note portant déclaration des principes comptables appliqués :

Nous déclarons que les mêmes principes et méthodes comptables sont adoptés pour l'établissement de comptes intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2024 par rapport aux états financiers annuels arrêtés au 31/12/2023.

3.10 Note sur les émissions, achats et remboursements de dettes et d'actions ordinaires cf. à la NC 19 :

La banque n'a réalisé aucune de ces opérations durant la période intermédiaire.

3.11 Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au 30 Juin 2024, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives au 31 décembre 2023 et celles relatives au 30 juin 2024.

Les données relatives à l'année 2024 sont conformes à celles publiées dans le cadre des états financiers qui ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire.

NOTES EXPLICATIVES

4.1- ACTIFS

Note 1 : Caisses et avoirs auprès de la BCT

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Caisse agences dinars	7 901	7 198	6 896
Caisse agences devises	5 189	4 402	848
Banque Centrale de Tunisie en dinars	5 616	445	4 271
Banque Centrale de Tunisie en devises	5 101	17 306	1 173
Total	23 807	29 351	13 188

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Créances sur les établissements bancaires	135 481	109 192	160 221
Créances sur les établissements financiers	49 431	54 812	56 579
Total	184 912	164 004	216 800

Ces créances se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Prêts en devises BCT	59 680	35 614	7 667
Prêts interbancaires en devises		-	-
Prêts interbancaires en dinars	17 046	8 506	64 117
Prêts interbancaires en pensions livrées		-	-
Prêts swap en devises	52 429	61 457	77 091
Avoirs chez les correspondants locaux	3	3	2
Avoirs chez les correspondants étrangers	6 323	3 612	11 344
Créances rattachées		-	-
Créances sur les établissements financiers	49 431	54 812	56 579
Total	184 912	164 004	216 800

	INF 3 MOIS	3MOIS < 1AN	1 AN < 5 ANS	SUP 5 ANS	TOTAL
Prêts	129 155	-	-	-	129 155
Prêts en devises BCT	59 680				59 680
Prêts interbancaires en devises					-
Prêts interbancaires en dinars	17 046				17 046
Prêts swap en devises	52 429				52 429
Avoirs chez les correspondants	10 187	-	-	-	55 757
Avoirs chez les correspondants locaux	3				3
Avoirs chez les correspondants étrangers	6 323				6 323
Créances sur les établissements Financiers	3 861	11 349	32 761	1 460	49 431
Total	139 342	11 349	32 761	1 460	184 912

Créances sur les établissements bancaires par durée résiduelle :

	INF 3 MOIS	3MOIS < 1AN	1 AN < 5 ANS	SUP 5 ANS	TOTAL
Avoirs chez les correspondants		-	-	-	-
Avoirs chez les correspondants étrangers		-	-	-	-
Avoirs chez les correspondants locaux		-	-	-	-
Prêts TND	17 046	-	-	-	17 046
Prêts MM en TND	17 000	-	-	-	17 000
Créances rattachées	46	-	-	-	46
Prêts Devises	59 680	-	-	-	59 680
Prêts MM en EUR	17 510	-	-	-	17 510
Prêts MM en USD	42 170	-	-	-	42 170
Créances rattachées	-	-	-	-	-
SWAP	52 429	-	-	-	52 429
SWAP en TND	-	-	-	-	
SWAP Devises en EUR	26 939	-	-	-	
SWAP Devises en USD	25 490	-	-	-	
Créances sur les établissements financiers	3 861	11 349	32 761	1 460	49 431
Créances sur les établissements financiers	3 861	11 349	32 761	1 460	
Total	139 342	11 349	32 761	1 460	184 912

Note 3 : Créances sur la clientèle

Au 30 Juin 2023, les créances sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Comptes débiteurs de la clientèle	84 633	76 809	75 612
Autres concours à la clientèle	1 062 370	992 327	1 032 832
Crédits sur ressources spéciales	460	-	1 236
Total	1 147 463	1 069 136	1 109 680

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Concours CT (1)	304 628	258 245	290 200
Concours M.L.T. (2)	700 694	670 359	689 025
Comptes débiteurs de la clientèle	84 633	76 809	75 612
Leasing (3)	57 508	63 723	54 843
Total brut	1 147 463	1 069 136	1 109 680
Agios réservés	(36 265)	(34 797)	(32 566)
Provisions individuelles	(93 895)	(81 636)	(87 384)
Provisions additionnelles	(55 854)	(51 150)	(51 853)
Provisions collectives	(17 538)	(14 981)	(17 538)
Total net	(943 911)	886 572	920 339

Les provisions sur prêt ont évolué comme suit :

Libellé	Solde 31/12/2023	Dotations 2024	Reprises 2024	Reprise Créances cédées	Solde 30/06/2024
Provisions/ prêt	156 775	13 838	3 196	130	167 287
Agios réservés	32 566	16 585	12 886	-	36 265
Total net	189 341	30 423	16 082	130	203 552

(1) Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Encours non échus	253 119	207 839	234 405
Avance sur dépôt à terme	6 882	6 508	16 906
Intérêts et Commissions impayés	495	390	40 243
Principal impayé	46 434	45 346	428
Intérêts à recevoir	501	377	416
Intérêts et commissions perçus d'avance	- 2 803	(2 215)	(2 198)
Total	304 628	258 245	290 200

(2) Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Encours non échu	583 588	556 214	579 384
Principal échu	1	-	-
Principal impayé	31 131	29 818	27 353
Intérêts et commissions impayés	16 525	17 786	14 452
Intérêts à recevoir	10 279	10 175	10 221
Avance en comptes courants	11	11	11
Créances contentieuses	59 159	56 355	57 604
Total	700 694	670 359	689 025

(3) Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Encours	49 267	56 557	49 798
Principal impayé	4 478	3 314	2 100
Intérêts impayés	824	1 014	438
Intérêts courus	2 172	2 295	2 272
Intérêts perçus d'avance	-196	(239)	(218)
Autres créances	963	782	453
Total	57 508	63 723	54 843

La ventilation des créances selon le délai résiduel se présente comme suit :

	INF 3 MOIS	3MOIS < 1AN	1 AN < 5 ANS	SUP 5 ANS	TOTAL
Concours M.L.T	351 507	35 286	2 469		389 262
Leasing	74 211	84 033	322 082	220 367	700 693
Concours CT	19 029	12 954	25 028	497	57 508
Total	444 747	132 273	349 579	220 864	1 147 463

Le total des engagements sur la clientèle se répartit par secteur d'activité comme suit :

Nature de l'engagement	Entreprises				Particuliers	Total
	Agriculture	Industrie	Services	Tourisme		
Concours MLT	3 108	98 475	107 432	61 049	430 629	700 693
Concours CT	17 521	157 491	128 076	24	1 516	304 628
Leasing	640	20 151	36 717	-		57 508
Comptes courants débiteurs	2 307	31 635	32 039	256	18 397	84 634
Total	23 576	307 752	304 264	61 329	450 542	1 147 463

La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	juin-24	juin-23	juin-24	juin-23	juin-24	juin-23
Concours MLT	544 088	529 963	156 605	140 397	700 693	670 360
Concours CT	227 813	186 294	76 815	71 951	304 628	258 245
Leasing	44 786	54 936	12 722	8 786	57 508	63 722
Comptes courants débiteurs	43 465	38 710	41 169	38 099	84 634	76 809
Total Brut	860 152	809 903	287 311	259 233	1 147 463	1 069 136

Note 4 : Portefeuille commercial

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
BTA	-	-	-
Primes d'acquisition BTA	-	-	-
Moins-value BTA	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-
Total net	-	-	-

Note 5 : Portefeuille titres d'investissement

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Obligations	85 399	49 103	70 351
Obligations	80 906	46 858	67 118
Intérêts à recevoir sur obligations	4 493	2 245	3 233
Titres de participation	26 867	25 894	29 045
Titres de participation des entreprises associés	10 265	9 438	13 553
Autres Titres de participation	15 177	15 117	15 117
Créances rattachés	1 425	1 339	375
Fonds gérés	10 819	10 875	10 818
Fonds gérés	10 819	10 875	10 818
BTA	78 691	93 799	94 437
BTA	80 000	95 500	95 500
Intérêts à recevoir BTA	2 623	2 798	3 505
Primes d'acquisitions BTA	(3 932)	(4 499)	(4 568)
Etalements moins-value BTA		-	-
Total brut	201 776	179 671	204 651
Provisions	(8 023)	(6 350)	(8 556)
Total net	193 753	173 321	196 095

Le portefeuille d'investissement se présente comme suit selon la cotation en bourse :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Obligations	80 906	46 858	67 118
Intérêts à recevoir sur obligations	4 493	2 245	3 233
Titres cotés	10 095	11 102	10 095
Titres non cotés	15 347	13 453	18 575
Créances rattachées	1 425	1 339	375
Fonds gérés	10 819	10 875	10 818
BTA	80 000	95 500	95 500
Intérêts à recevoir BTA	2 623	2 798	3 505
Primes d'acquisition BTA	(3 932)	(4 499)	(4 568)
Etalements -value BTA	-	-	-
Total brut	201 776	179 671	204 651
Provisions	(8 023)	(6 350)	(8 556)
Total net	193 753	173 321	196 095

5.1 : Liste des filiales

Société	Siège	Capitaux propres	%
T.E.P (C.T.E.I)	Ennour Building - 5ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	3 220	99,99 %
Rapid Recouvrement	Ennour Building - 5ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	2 287	99,73 %
BTE-SICAR	Boulevard Beji Caid Essebsi – lot AFH – DC8 – Centre Urbain Nord – 1082 Tunis	3 304	75,00 %
Tuniso Emiratie Sicav (TES)	Boulevard Beji Caid Essebsi – lot AFH – DC8 – Centre Urbain Nord – 1082 Tunis	163 371	0,34%

Note 6 : Valeurs Immobilisées

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute au 30/06/2024	Amortissements cumulés au 30/06/2024	Valeur Nette au 30/06/2024
Immobilisation Incorporelles	4 770	628	-	5 398	1 921	3 477
Fond de commerce	350			350	58	292
Logiciels	543	4		547	409	138
Licence	3 877	624		4 501	1 454	3 047
Immobilisation Corporelles	122 163	151	-	122 314	35 891	86 423
Terrain	20 602			20 602		20 602
Constructions	67 391	12		67 403	11 252	56 151
Mobilier & Matériel de bureaux	3 640	64		3 704	2 373	1 331
Matériel Informatique	13 875	69		13 944	10 001	3 943
Matériel de Transport	464			464	442	22
A, A & Installations	16 191	6		16 197	11 823	4 374
Total	126 933	779	-	127 712	37 812	89 900

Note 7 : Autres postes d'actif

Au 30 Juin 2024, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Personnel	5 112	4 127	4 713
Etat et collectivités locales	1 340	884	1 445
Autres débiteurs	3 434	13 637	5 483
Charges reportées	-	-	-
Opérations monétiques	9 996	698	1 855
Créances prises en charge par l'Etat	627	627	627
Total	20 509	19 973	14 123

4.2-PASSIFS

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Dépôts des établissements bancaires	229 120	192 470	271 463
Dépôts des établissements financiers spécialisés	2 740	1 628	9 129
Total	231 860	194 098	280 592

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Emprunts et refinancement BCT	54 000	35 000	62 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	52 188	61 088	77 610
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	65 555	48 381	71 224
Emprunts interbancaires sur pensions livrées	57 269	47 781	60 434
Avoirs des Correspondants Etrangers	1	35	2
Créances rattachées	107	185	193
Dépôts des établissements financiers spécialisés	2 740	1 628	9 129
Total	231 860	194 098	280 592

Libellé	INF 3 MOIS	3 MOIS << 1AN	1 AN << 5 ANS	SUP 5 ANS	TOTAL
Emprunts	229 120	-	-	-	229 120
Emprunts BCT TND	54 000	-	-	-	54 000
Emprunts TND	65 555	-	-	-	65 555
Emprunts devises	52 188	-	-	-	52 188
Emprunts interbancaire sur pensions livrées	57 269	-	-	-	57 269
Avoirs des Correspondants Etrangers	1	-	-	-	1
Dettes rattachées devises	107	-	-	-	107
Dépôts des établissements financiers spécialisés	2 740	-	-	-	2 740
Dépôts des établissements financiers spécialisés	2 740	-	-	-	2 740
Total	231 860	-	-	-	231 860

Note 9 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Dépôt à vue	650 176	551 696	631 408
Dépôts à terme	384 777	397 431	342 326
Total	1 034 953	949 127	973 734

9.1 : Ces dépôts se détaillent comme suit par nature :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Dépôts à terme	384 777	397 431	342 327
Dépôts à terme en dinars	309 040	331 299	275 442
Dépôts à terme en devises	75 737	66 132	66 885
Dépôts à vue	650 176	551 696	631 407
Comptes courants personnes physiques	45 983	43 758	43 123
Comptes courants personnes morales	81 931	73 083	89 842
Comptes d'épargne	180 619	161 283	174 142
Comptes professionnels en devises	9 827	9 859	13 086
Dépôts en dinars convertibles	3 171	5 140	4 329
Certificats de dépôt	143 500	89 500	128 000
Comptes négoce international	76	29	51
Personnes non-résidentes	79 522	63 398	63 501
Autres sommes dues à la clientèle	105 547	105 646	115 333
Total	1 034 953	949 127	973 734

9.2 : Dépôts des entreprises liées

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Dépôt à vue entreprise liées	1 392	-	195
Dépôts à terme entreprise liées	-	398	-
Autres clientèles	1 033 561	948 729	-
Total	1 034 953	949 127	195

9.3 : Répartition des dépôts à terme par maturité

Libellé	INF 3 MOIS	3MOIS << 1AN	1 AN << 5 ANS	SUP 5 ANS	TOTAL
Dépôts à terme en Dinars	148 883	137 725	22 432		309 040
Dépôts à terme en Devises	51 511	24 226			75 737
Total	200 394	161 951	22 432	-	384 777

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Ressources spéciales	24 199	27 345	25 784
Autres Emprunts	64 073	81 009	76 329
Total	88 272	108 354	102 113

Ces emprunts se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Encours emprunts extérieurs	24 199	27 345	25 784
Encours Emprunts obligataires	60 401	76 300	70 893
Autres emprunts	-	-	-
Emprunts	84 600	103 645	96 677
Frais financiers/Emprunts	3 672	4 709	5 431
Frais financiers rattachés	3 672	4 709	5 431
Total	88 272	108 354	102 113

L'encours des ressources spéciales par catégorie se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Fonds budgétaire premier logement	1	1	1
Emprunt El Baraka	22 921	25 434	24 207
Encours lignes extérieurs	1 227	1 910	1 576
Total	24 199	27 345	25 784

Libellé	INF 3 MOIS	3 MOIS << 1 AN	1 AN << 5 ANS	SUP 5 ANS	TOTAL
Ress Spec Bird (Principal)	-	-	-	-	-
Ress Spec ITL 73 Mds (Principal)	-	247	719	5	971
Ress Spec ESP 25 Mds (Principal)	-	307	-	-	307
Emprunt El Baraka	572	2 600	14 452	5 297	22 921
Total	572	3 154	15 171	5 302	24 199

Note 11 : Autres passifs

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Organismes sociaux	3 168	2 918	2 136
Personnel	8 634	7 817	10 781
Etat et collectivités locales	5 294	2 752	2 870
Autres créditeurs	39 666	26 430	24 165
Valeurs exigibles après encaissement	3 241	1 445	3 445
Total	60 003	41 362	43 397

4.3-CAPITAUX PROPRES

Note 12 : Capitaux propres

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Capital	90 000	90 000	90 000
Réserves	78 733	79 063	79 704
Actions propres	(840)	(840)	(840)
Résultats reportés	(114 893)	(78 566)	(78 566)
Résultat de la période	(11 296)	(15 948)	(36 327)
Total	41 704	73 709	52 971

12.1 : Répartition du capital :

Libellé	Montant Nominal	Nombres d'actions	Montant en DT	Pourcentage
Actionnaires Tunisiens (Etat tunisien)	20	1 750 000	35 000 000	38,9%
Actionnaires étrangers Abou Dhabi Investment Authority (ADIA)	20	1 750 000	35 000 000	38,9%
Actionnaires titulaires des actions dividendes prioritaires (ADP)	20	1 000 000	20 000 000	22,2%
Total		4 500 000	90 000 000	100%

4.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 13 : Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Cautions en faveur de la clientèle	55 891	52 590	52 815
Cautions en faveur des établissements financiers	169	169	30 543
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	1442	1315	169
Total	57 502	54 074	83 527

Note 14 : Garanties reçues

Au 30 Juin 2024, les garanties reçues présentent un solde de **684 077** KDT.

4.5- ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Intérêts et revenus assimilés

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Opérations avec les établissements bancaires	1 549	1 648	3 867
Opérations avec la clientèle	51 026	46 405	99 677
Total	52 575	48 053	103 544

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Opérations de trésorerie et Interbancaire	1 549	1 648	3 867
Intérêts sur les prêts	48 692	43 347	93 170
Revenus Leasing	2 334	3 058	6 507
Commissions sur engagements	-	-	-
Total	52 575	48 053	103 544

Note 16 : Gains sur opérations de change

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Gains sur opérations de change	1 616	2 721	4 417
Total	1 616	2 721	4 417

Note 17 : Revenus du portefeuille commercial

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Revenus des BTA	-	-	-
Total	-	-	-

Note 18 : Revenus du portefeuille d'investissement

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Revenus des Obligations	3 444	1 956	4 471
Revenus Fonds Gérés	881	1 099	284
Revenus des entreprises associées et coentreprise	1 050	1 478	2 696
Revenus titres d'investissements	3 092	3 674	7 538
Total	8 467	8 207	14 989

Les revenus des entreprises associées se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Dividendes	1 050	1 478	1 478
Total	1 050	1 478	1 478

Note 19 : Intérêts et charges assimilées

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Opérations avec les établissements bancaires	9 027	8 409	17 908
Opérations sur la clientèle	30 498	28 169	58 223
Intérêts sur Emprunts extérieurs et ressources spéciales	16	24	43
Autres charges sur emprunts	3 038	2 944	6 429
Total	42 579	39 546	82 603

Note 20 : Commissions encourues

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Commissions encourues	1 681	1 593	3 428
Total	1 681	1 593	3 428

Note 21: Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Reprise des provisions sur prêts	2 903	3 533	7 996
Dotations aux provisions sur prêts	(11 972)	(17 122)	(35 827)
Dotations aux provisions hors bilan	(53)	(95)	(119)
Dotations aux provisions Leasing	(1 866)	(1 091)	(2 665)
Reprise provisions Leasing	293	378	1 229
Dotations à provisions créditrices diverses	-	(11)	-
Reprises hors bilan	-	133	240
Pertes sur commissions et intérêts	-	-	(165)
Pertes sur correction de valeurs	-	-	2
Reprises provisions à caractère général	-	-	-
Total	(10 695)	(14 275)	(29 309)

Note 22: Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Dotations aux provisions sur titres	-	(358)	(2 732)
Pertes courues sur titres	-	(356)	(356)
Reprises de provisions sur titres	533	-	167
Moins-value dépréciation Titres BTA	-	16	16
Amortissement prime d'acquisition BTA	-	-	-
Plus/Moins-values sur Titres	-	-	-
Total	533	(698)	(2 905)

Note 23 : Les charges du personnel

Les charges de personnel, au 30 Juin 2024, se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Appointements et compléments	14 473	13 493	29 696
Avantages complémentaires	922	958	1 395
Charges sociales connexes	4 324	4 264	7 653
Autres frais du personnel	1 005	691	3 179
Dotations des congés payés	268	648	(66)
Provisions personnel	-	-	1 061
Total	20 992	20 054	42 918

Note 24 : Charges générales d'exploitation

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Frais exploitations non bancaires	5 494	3 576	7 994
Autres charges générales d'exploitation	3 419	3 599	8 764
Total	8 913	7 175	16 758

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Impôts et taxes	643	636	1 090
Rémunérations des services extérieurs	4 780	2 907	6 868
Transports et déplacements	71	33	36
Autres charges générales d'exploitation	3 419	3 599	8 764
Total	8 913	7 175	16 758

4.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 25 : Liquidités et équivalents de liquidités

Au 30/06/2024 les liquidités et équivalents de liquidités accusent un solde débiteur de **69 215 KDT** :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Caisse agences dinars	7 901	7 199	6 896
Caisse agences devises	5 189	4 402	848
Banque Centrale de Tunisie en dinars	5 616	445	4 272
Banque Centrale de Tunisie en devises	5 101	17 306	1 173
Prêts au jour le jour et à terme aux banques		-	-
Prêts interbancaires en devises	129 109	105 571	148 758
Avoirs chez les correspondants locaux	3	3	3
Avoirs chez les correspondants étrangers	6 323	3 612	11 344
Emprunts et refinancement en devises BCT	(54 000)	(35 000)	(133 000)
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	(174 457)	(156 869)	(138 044)
Total	(69 215)	(53 331)	(97 750)

Note 26 : Le résultat par action

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Résultat net (KDT)	(11 295 978)	(15 948 663)	(36 327 052)
Parts distribuables aux ADP (KDT)	-	-	-
Résultat net aux actions ordinaires (KDT)	(11 295 978)	(15 948 663)	(36 327 052)
Nombre d'actions	3 500 000	3 500 000	3 500 000
Résultat par action	(3,227)	(4,557)	(10,379)

Note 26 : Ratios de solvabilité

Le ratio de solvabilité et le ratio de solvabilité « TIER I » ont encore diminué au 30/06/2024 pour atteindre (0.02) % par rapport aux limites réglementaires qui sont de 10% et 7%. Un plan d'action est à mettre en place sur le court terme et sur le moyen terme pour revenir le plus tôt possible à la situation réglementaire et éviter tout risque sur la continuité d'activité de la banque.

5. Note sur les parties liées

Les transactions avec les parties liées ayant des effets sur la situation au 30/06/2024 se présentent comme suit :

- La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Le total des agios débiteurs perçus au cours du 1er semestre 2024 s'élève à 1 KDT TTC.
- En date du 31 Janvier 2007, la BTE et la TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. La rémunération du dépositaire est fixée à 5 KDT TTC et sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.
- En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution. En contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES.

Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV.

Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de la période close au 30/06/2024 à 198 KDT.

- Une convention de location portant sur un bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel est de 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1er novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.
- La TES SICAV bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Le total des agios créditeurs net résultant de ces conditions arrêtées au 30/06/2024 s'élève à 160 DT TTC.
- La BTE a confié en 2003 à la société « Rapid Recouvrement », dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.
- En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Le montant des agios débiteurs net résultant de ces conditions arrêtées au 30/06/2024 s'élève 1,5 KDT TTC.
- La société « TEP » bénéficie de conditions préférentielles sur son compte courant. Le total des agios net résultant de ces conditions arrêtées au 30/06/2024 s'élève à 65 DT TTC.
- La rémunération du Directeur Général englobe, outre le salaire et les indemnités, la mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'utilité.

La charge salariale brute à fin juin 2024 s'élève à : 105 KDT

**AVIS D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2024**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de La Banque de Tunisie et des Emirats -BTE-

INTRODUCTION

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale réunie le 28 Avril 2024 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de La Banque de Tunisie et des Emirats "BTE", arrêtés au 30 juin 2024, faisant apparaître à cette date des capitaux propres positifs de **41,704 millions DT** y compris un résultat net déficitaire de **11,296 millions DT**.

Nous avons effectué un examen limité du bilan et de l'état des engagements hors bilan de la Banque de Tunisie et des Emirats "BTE", arrêtés au 30 juin 2024, ainsi que de l'état de résultat, de l'état des flux de trésorerie pour la période d'un semestre clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de l'établissement des états financiers intermédiaires

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

2. Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

3. Fondement de notre conclusion avec réserves

Nos travaux d'examen limité ont mis en évidence les réserves suivantes :

3.1. Situation financière de la Banque :

- Les normes de solvabilité de la Banque au 30 juin 2024 sont en deçà du niveau minimum requis par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et par les Circulaires de la Banque Centrale de la Tunisie. Par conséquent, la BTE pourrait être considérée dans une situation compromise. Les normes d'adéquation des fonds propres prévues par la circulaire de la BCT n° 2018-06 et le ratio de solvabilité de la Banque s'établissent à la même date comme suit :

Indicateurs	Normes	Situation de la Banque au 30/06/2024
Ratio de solvabilité	10,00%	(0,02%)
Ratio Tier I	7,00%	(0,02%)

Bien plus, les fonds propres nets de base déterminés conformément aux dispositions de l'article 3 de la circulaire BCT n°2018-06 relatives aux normes d'adéquation des fonds propres présentent au 30 juin 2024 une valeur négative de 0,219 millions DT ; ce qui a conduit au non-respect des normes et seuils minima énoncés par l'article 75 de la loi n°2016-48 relatives aux banques et aux établissements financiers et la circulaire BCT n° 1991-24 et la circulaire BCT n° 2018-06.

- Contrairement aux exigences de l'article 74 de la loi bancaire n° 2016-48, les actifs de la Banque n'excèdent pas, au 30 juin 2024, les passifs dont ils sont tenus envers les tiers, d'un montant au moins égal au capital minimum. Ainsi, le solde comptable des fonds propres de la banque s'élève au 30 juin 2024 à 41.704 millions de dinars alors que le capital minimum prévu par l'article 32 de la loi n°2016-48 est de 50 millions DT.

Ces situations pourrait exposer la Banque à des pénalités conséquentes prévues par l'article 55 de la du circulaire BCT n°2018-06 relatives aux normes d'adéquation des fonds propres.

Toutefois, Il convient de souligner que la Banque et ses principaux actionnaires sont conscients quant à l'impératif d'assainir irréversiblement et de consolider la situation financière de la Banque. A cet égard, une mission de full audit a été d'ores et déjà engagée. En outre, un nouveau business-plan retraçant sa stratégie de reprise des activités et des résultats bénéficiaires a été mis en place comportant notamment la réalisation d'une augmentation de son capital de 24 millions DT, décidée par son assemblée générale extraordinaire tenue le 30 avril 2024.

3.2. Insuffisances des provisions requises :

Lors du calcul des provisions requises au titre des risques relatives aux engagements de la clientèle, la banque a pris en considération des garanties réelles présentées par deux clients pour un montant de 8,053 millions DT et qui ne remplissent pas les conditions prévues par l'article 10 de la circulaire BCT n°1991-24 relative à la répartition des risques, à la couverture des risques et au suivi des obligations. Ces garanties se détaillent comme suit :

- ❖ Une garantie réelle pour une valeur de 4,443 millions DT présentée par le client ayant le PIN « 26457 » constituée par une hypothèque sur des constructions et équipements réalisées sur un terrain objet d'une concession accordée par l'Etat Tunisien à ce client.
- ❖ Une garantie réelle pour une valeur de 3,610 millions DT présentée par le client ayant le PIN « 197 » constituée par une hypothèque sur un lot de terrain sis dans une zone industrielle aménagé par l'Agence Foncière Industrielle. Toutefois, la banque ne nous a pas communiqué l'immatriculation de cette hypothèque au registre de la conservation foncière.

Ainsi, l'insuffisance des provisions au titre de ces deux relations, s'élève à 6,158 millions DT.

De ce fait, les capitaux propres de la banque se trouvent majorés pour ce montant des provisions non constatées.

4. Conclusion avec réserves

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve des incidences des réserves mentionnées au point 3 supra-cité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de La Banque de Tunisie et des Emirats "BTE" au 30 juin 2024, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois s'achevant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre conclusion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- La rubrique des états financiers ci-joints relative aux engagements de la clientèle comportent un montant de 22,326 millions DT relatif à trois clients (PIN : 30563/43451/46204) qui ont été classés par la banque parmi la classe 1 « actifs nécessitant un suivi particulier » alors que leurs statuts nécessitent, selon les exigences de la circulaire BCT n°1991-24, leur classification en classe 3 « actifs préoccupants ».

A cet égard, la classification retenue par la Banque s'est appuyée sur des critères économiques dictés par la nature des activités de ces clients tels que les engagements pris par ces derniers de régulariser leurs situations dans un avenir proche ainsi que le volume des transactions enregistrées par eux postérieurement à la date d'arrêté des états financiers ci-joints.

- Contrairement aux dispositions de la réglementation comptable Tunisienne, les actifs immobilisés de la banque n'ont pas été confirmés par un inventaire physique.
- La banque a été notifiée, le 19 Avril 2024, qu'elle sera soumise à un contrôle social couvrant la période allant du 1^{er} Janvier 2023 au 31 décembre 2023. Etant donné que les travaux de contrôle demeurent non encore achevés jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, l'incidence du résultat de l'éventuel redressement social sur les comptes de la "BTE" arrêtés au 30 juin 2024 ne peut être estimé d'une manière précise.

Tunis, le 29 Aout 2024

Les Co- commissaires aux Comptes

Cabinet Samir Labidi

Samir Labidi

Cabinet CNW

Neji Hajji
